



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **VINGT-CINQ MAI**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **16 mai 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Lydie LAURENT.

**Membre absent excusé** : Jean-François POISSON.

**Secrétaire de séance** : Michel VIANNAY.

2023-23

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Raconte-moi une Chanson ».**

**Monsieur le Maire informe** le Conseil municipal que l'association « Raconte-moi une Chanson » proposera, en partenariat avec la mise en réseau des écoles de musique du territoire des Monts du Lyonnais, un ensemble de représentations composé d'orchestres d'élèves, d'ensembles à vents, de fanfares et de groupes de musique, le 21 juin 2023, jour de la fête de la Musique, sur la commune de Montrottier.

Dans le cadre de la programmation de cet évènement, l'association sollicite l'aide financière de la commune à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir débattu, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Raconte-moi une Chanson » en amont de l'organisation de la fête de la Musique 2023, puis une subvention complémentaire du même montant, si le bilan financier de cette édition qui sera transmis par l'association se trouve être déficitaire,

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Raconte-moi une Chanson » en amont de l'organisation de la fête de la Musique 2023,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 750 € à l'association « Raconte-moi une Chanson » sur présentation d'un bilan financier déficitaire de la fête de la Musique 2023,
- **DIT** que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget principal 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**Le secrétaire de séance,**

**Michel VIANNAY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Viannay", is written below the name of the secretary of the meeting.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :